

VOTRE RÉGION

LA CHAPPELLE-EN-VALGAUDEMAR | GAP Ils ont été cités à comparaître par la victime, paraplégique à la suite de l'accident

Avalanche : trois membres du Club alpin français à la barre

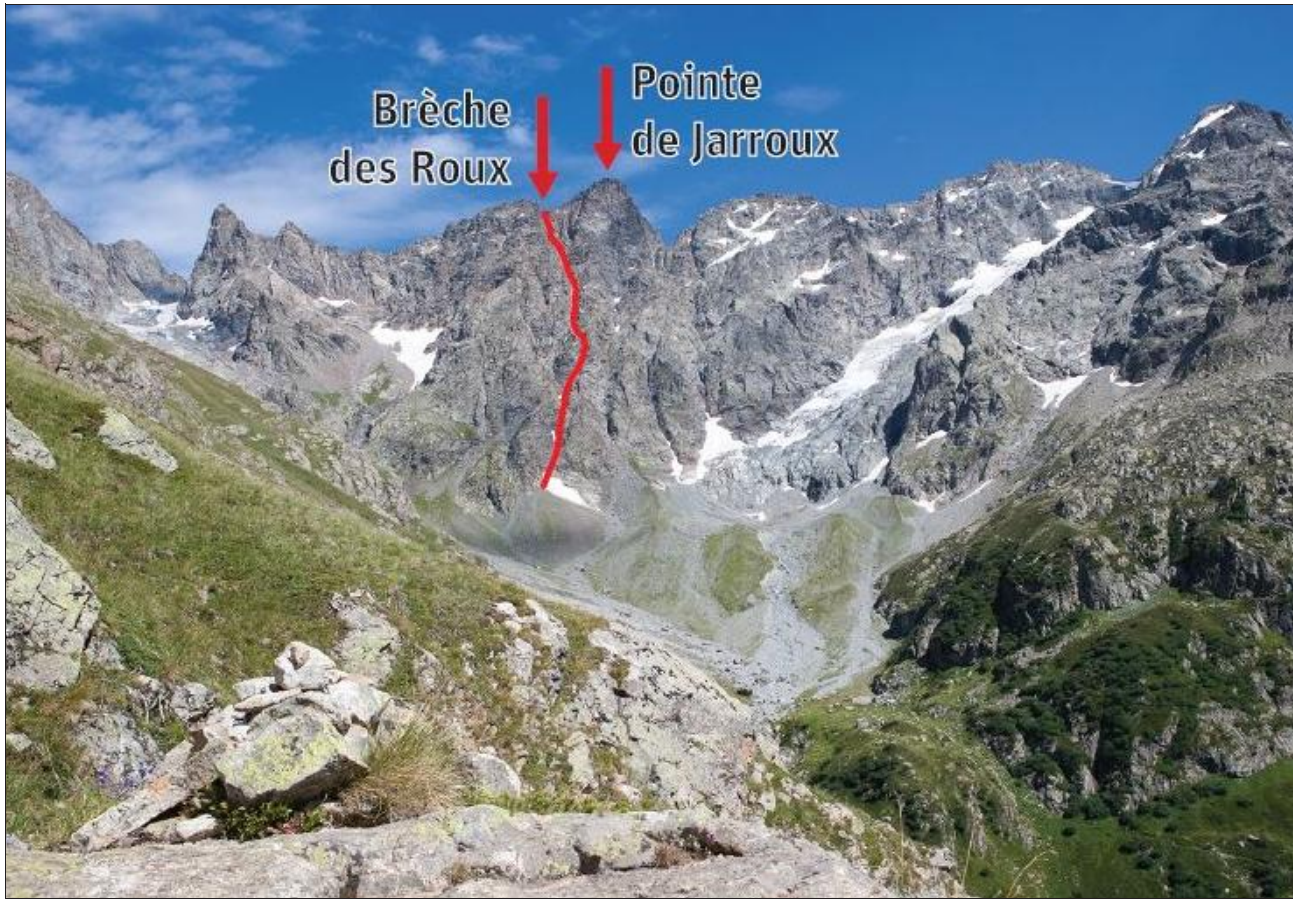
Blessures involontaires, c'est ce qu'est reproché à deux encadrants du Caf de Gap et au président de l'association par la partie civile. La victime est un trentenaire, paraplégique depuis ce 26 mai 2018 où il participait à un stage d'initiation d'alpinisme dans le Valgaudemar.

Presque huit heures d'audience. Huit heures pendant lesquelles on a détaillé la météo, la nivologie, le niveau des participants, la configuration de ce cône de déjection situé au bas de la brèche des Roux, sous le pic de Jarroux, dans le Valgaudemar. Avec une question : les deux encadrants et le président du Club alpin français (Caf) de Gap, qui y organisaient un stage d'initiation, ont-ils une responsabilité pénale dans l'avalanche qui a fait basculer la vie du trentenaire stagiaire désormais paraplégique ?

Retour à ce 26 mai 2018. Le Caf de Gap organise un "stage d'initiation d'alpinisme". En fait, un prérequis pour participer à la saison d'alpinisme à venir. La victime, 30 ans à l'époque, s'y inscrit avec sa compagne. Les deux Isérois viennent de s'installer dans le Champsaur. Après le rendez-vous au refuge du Giobberney, direction celui de Chabournéou, où trois groupes sont constitués par niveaux. La victime est dans le groupe des "confirmés". « On m'a juste demandé si j'avais déjà cramponné et marché en cordée, et c'était le cas », dit-il. Après quelques exercices le matin, dont il ne se souvient plus très bien, le groupe des confirmés constitué de cinq cordées (dont celle des encadrants) déjeune. « Quand on en a discuté [avec l'autre encadrant, NDLR], ces rimayes qu'on voyait juste au-dessus de nous nous ont parues opportunes », décrit l'encadrant bénévole du Caf âgé de 56 ans. Le franchissement de rimayes (sortes de crevasses) est donc l'exercice de l'après-midi, sous la brèche des Roux.

« La force m'a cassé en deux, ça m'a arraché »

« Est-ce que vous trouvez normal et sûr d'emmener un groupe d'initiation dans un endroit que vous



L'accident s'est produit en bas de la brèche de Roux, sur la partie haute du neve visible sur cette photo prise en plein été. Les conditions n'étaient donc pas les mêmes qu'au moment de l'accident où tout le cirque était recouvert de neige. Photo Le DL/G.L. et Service infographie DL

ne connaissez pas, dont vous n'avez pas lu le topo et dont vous ne voyez pas le haut ? », assure Me Édouard Bourgin, qui représente la victime et porte l'accusation dans la mesure où il s'agit d'une citation directe. Car, depuis le bas de la brèche, impossible de voir les quelque 700 mètres de couloir et goulottes qui s'enchaînent et dans laquelle un bouchon de cailloux, de neige fondue de printemps et d'eau s'est formé.

Les cordées franchissent les rimayes. « J'étais ancré sur le corps-mort [ancrage réalisé dans la neige avec un piolet, NDLR]. Je faisais descendre mon compagnon de cordée. Je le regardais lui et lui regardait vers le haut. Il a vu l'avalanche. Je lui ai donné du mou le plus vite possible et je me suis couché sur le piolet. La force m'a cassé en deux, ça m'a arraché. » Ils sont tous les deux emportés par la coulée, toujours encordés. Son compagnon n'est pas enseveli, lui a disparu sous la neige. « J'ai fouetté la corde et vu qu'elle s'enfonçait dans la neige, on a commencé à creuser avec les piolets », raconte le compagnon de cordée cité comme témoin. Il est environ 14 h 20. Il est désenséveli. Il est conscient mais ne sent

plus ses jambes. Sa colonne est fracturée en deux endroits. La paraplégie est irréversible.

« Ce n'est pas parce qu'il y a une faute administrative qu'il y a une faute pénale »

L'enquête, menée par la CRS Alpes de Briançon, conclut qu'il n'y a aucune infraction de la part du Caf de Gap mais que l'encadrant du groupe confirmé pourrait être poursuivie éventuellement pour blessures involontaires. L'enquête administrative menée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a estimé que l'encadrant avait fauté, préconisant la suspension de ses activités d'encadrement pendant un an. Une préconisation mise à exécution par la préfecture. « Ce n'est pas parce qu'il y a une faute administrative qu'il y a une faute pénale. Ici, il y a un lien de causalité indirecte. Dans ce cas, il nous faut une faute caractérisée. Pour l'encadrant et le président, il n'y a pas de faute. Pour l'encadrante, il y a une faute, une erreur d'appréciation. Est-ce une faute caractérisée ? Pour moi, non », explique Sébastien Bautian, substitut du procureur,

expliquant au passage pourquoi le parquet de Gap a choisi de classer sans suite ce dossier et n'a pas engagé de poursuites.

« Le degré de remise en question de ces gens est de zéro »

« On va dans une brèche qu'on ne connaît pas, qu'on ne repère pas, dont on ne voit pas le haut. Voilà ce qu'est le Caf de Gap. La vie de mon client est bousillée, une avalanche l'a broyée et on lui dit que le triptyque DVA [détecteur de victime en avalanche, NDLR], pelle, sonde n'était pas nécessaire. Le degré de remise en question de ces gens est de zéro. Aucun des trois ne vient dire : "On va améliorer la coordination entre nous". L'organisation du Caf a laissé la possibilité à une seule personne de choisir à tout instant et sans aucun contrôle ni concertation le lieu de l'exercice », charge Me Bourgin. Il détaille les températures de cette fin mai, l'isotherme à 3700 m d'altitude. « Cette avalanche était programmée en raison du réchauffement climatique. » Il estime qu'il n'y a pas eu d'organisation et de préparation de ce stage et demande la condamnation des trois mis en cause.

« Il faut que le droit reste dans les prétoires et que l'émotion ne s'empare pas de la raison », insiste Me François Pianta, qui représente l'encadrante. Il poursuit : « Le couloir est déchargé. Ils ont observé des coulées anciennes. Ils ont, à tort, pensé qu'il n'y aurait pas d'avalanche. La question est : l'un des trois avait-il conscience qu'ils faisaient prendre un risque à quelqu'un ? Je peux vous assurer que si la réponse avait été oui, elle aurait fait demi-tour. Le manteau neigeux, la météo, les traces de purge : tout est fait pour être en confiance et le drame arrive. » Il cite aussi une jurisprudence de la cour d'appel de Chambéry : « Éviter un tel accident, c'était de fait le rendre impossible ».

« En montagne, le risque zéro n'existe pas et la réalisation d'un tel accident ne doit pas forcément conduire à la recherche d'un responsable et encore moins d'un coupable », renchérit Me Laurent Favet, qui représente l'autre encadrant ayant organisé la sortie, et le président du Caf de Gap. Comme le parquet, les deux avocats de la défense ont demandé la relaxe de leurs clients. Le tribunal rendra sa décision le 10 décembre.

Sandie BIRCAN

ALPES DU SUD

Covid-19 : cinq décès supplémentaires dans le 04, un dans le 05



Photo archives Le DL/Vincent OLLIVIER

L'Agence régionale de santé (ARS) Paca a publié un nouveau bilan quotidien ce vendredi 13 novembre dans le cadre du suivi de l'épidémie de Covid-19 dans la région. Ainsi, en Paca, l'ARS note qu'en moyenne 47 hospitalisations nouvelles pour la Covid-19 ont été enregistrées par jour la semaine dernière (du 2 au 8 novembre). Le nombre de personnes placées en réanimation, en moyenne par jour cette semaine-là, atteint les 18.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le bilan de vendredi fait état de 40 décès liés à la Covid-19 depuis le début de la deuxième vague, soit cinq de plus que le bilan précédent de la veille. 47 personnes étaient hospitalisées (deux de moins que la veille) et 12 personnes étaient en réanimation (une de moins que la veille). En revanche, six patients de plus étaient pris en charge en soins de suite et de réadaptation (SSR), portant leur nombre à 62.

Dans les Hautes-Alpes, ce vendredi, un décès de plus était à déplorer portant le nombre de décès de la Covid-19 depuis le début de la deuxième vague à 52 et à 77 le nombre de décès depuis le début de l'épidémie. Trois personnes supplémentaires étaient hospitalisées, portant leur nombre à 102, et 21 personnes étaient en réanimation (une de moins que la veille). Par ailleurs, 58 patients atteints de Covid-19 étaient pris en charge en SSR, soit six de plus que la veille.

« Plus de malades et des indicateurs départementaux en hausse constante depuis la fin août. À ce jour, le taux d'incidence départemental est à 686 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité est à 30 %. Le département des Hautes-Alpes est le plus touché de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et déplore désormais 77 décès depuis mars, dont 52 sont survenus depuis la mi-octobre », note la préfète des Hautes-Alpes Martine Clavel qui s'est rendu au Chicas de Gap ce vendredi 13 novembre.

ORAISON L'homme a été maîtrisé sans heurts

Il voulait mettre fin à ses jours devant son ex-compagne

Ce vendredi 13 novembre au matin, il est près de 10 h 30 quand un homme de 60 ans se présente à la porte de son ex-compagne, impasse des Cigales, à Oraison. Le couple a rompu depuis quelques semaines et il veut mettre fin à ses jours. Pour cela, il s'est armé d'un fusil chargé de deux cartouches pour gros gibier dont il met le canon dans sa bouche.

Alertés, les forces de l'ordre se déploient en force dans le quartier. Les brigades d'Oraison et de Forcalquier, le peloton de surveillance et d'intervention (Psig) de Volx, la brigade motorisée de Manosque et la police municipale de la ville sont sur place, tout comme les sapeurs-pompiers. Un

négociateur de la gendarmerie de Sisteron est aussi mobilisé. Le quartier est sécurisé et les enfants de l'école adjacente sont confinés à l'intérieur de façon à ne pas voir la scène.

L'homme ne menace pas son ex-compagne ni les gendarmes mais semble déterminé à mettre fin à ses jours. Il refuse tout dialogue avec les forces de l'ordre. Finalement, un peu moins d'une heure après, les gendarmes saisissent une opportunité et parviennent à le désarmer sans qu'il n'ait de blessé.

L'homme de 60 ans a été pris en charge par les secours et transporté à l'hôpital en vue d'une hospitalisation en psychiatrie.

S.B.

DIGNE-LES-BAINS

Feu de canapé dans un appartement : une personne intoxiquée

Ce vendredi 13 novembre, les sapeurs-pompiers ont été alertés vers 17 heures pour un feu dans un appartement situé dans la rue Antoine-Heroet, à Digne-les-Bains. C'est le canapé situé dans un appartement de 30 m², au troisième étage d'un immeuble qui en compte cinq (dont un sous-sol), qui aurait pris feu. Les deux occupants de l'appartement ont été mis en sécurité et l'appartement a été endommagé par les fumées. 13 des 15 occupants de l'immeuble ont été testés pour détecter une éventuelle intoxication au monoxyde de carbone. L'une d'elles, une femme de 26 ans, intoxiquée, a été prise en charge par les sapeurs-pompiers et évacuée à l'hôpital de Digne-les-Bains. Les deux autres personnes devaient être testées ce vendredi soir. 21 sapeurs-pompiers de Digne-les-Bains et Manosque sont intervenus sur le sinistre.

TURRIERS

Légère fuite de chlore et de nombreux pompiers mobilisés

Ce vendredi 13 novembre, en milieu de matinée, les sapeurs-pompiers sont intervenus au lieu-dit Aco-de-Melet, à Turriers. Dans la forêt, une bouteille de 49 kg de chlore gazeux, extrêmement toxique, présentait une légère fuite. Personne n'a été intoxiqué, la bouteille se trouvant dans la forêt à 300 mètres de la première habitation. De nombreux sapeurs-pompiers de La Motte-du-Caire, Digne-les-Bains, Château-Arnoux, Barcelonnette, Gap et Serre-Ponçon ont été déployés, dont une équipe spécialiste des risques chimiques. L'entreprise Véolia devait leur fournir une cloche pour contenir la fuite avant que la bouteille ne soit récupérée par une autre entreprise.

TV MAGAZINE

Mélissa Theuriau et Thierry Beccaro unis pour les enfants

La productrice et l'animateur présentent un documentaire édifiant sur la maltraitance infantile sur France 2.

LEILA KADDOUR
Animatrice du dimanche sur France 4, p. 6

ANNE SINCLAIR
Une voix qui compte, p. 12

SANTÉ
La Vitamine C au quotidien, p. 22

VERSION femina

SPÉCIAL CADEAUX Notre « hotte liste » de Noël

Classique ou veggie, la blanquette nous bluffe

BEAUTÉ On a testé les peelings liquides

Jane Birkin « Ce nouveau disque, c'est moi »

Pop mode
Le monochrome, tout un style !

Retrouvez ce dimanche

TV MAGAZINE & femina

le dauphiné libéré